

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire
de la FACEL Yvelines

Fédération des Associations Culturelles Éducatives
et de Loisirs des Yvelines

Siège social : 24 rue du Maréchal Joffre à Versailles

9 juin 2012

Présents

1. Monsieur Philippe Duthoit : Président
2. Père Thierry Faure, membre de droit
3. Madame Lise Conxicoeur, Secrétaire
4. Madame Catherine Vovard, trésorière
5. Monsieur Jacques Quartier
6. Madame Anna de Laforcade, Présidente de l'ACEL Rambouillet
7. Madame Alexandra Gonthier, représentante de la direction diocésaine de l'enseignement catholique
8. Monsieur Benoît Dumoulin
9. Père Jacques-Bertrand Robert
10. Madame Ariane Léger, Présidente de l'ACEL VCP (Villepreux-Les Clayes-Plaisir)
11. Madame Anne-Laure Wallet, Vice Présidente du Club Saint-Quentin
12. Monsieur Gilles Deviercy, Président de l'association paroissiale d'Elancourt Maurepas
13. Monsieur Vincent Baudinaud, Président de l'ACEL Aubergenville
14. Monsieur Fabrice D., Président de l'ACEL de Sartrouville

Invitées :

- Madame Cécile Yaméogo, Chargée de projets à la FACEL Yvelines
- Madame Elodie Prot, Trésorière de l'ACEL Rambouillet

5 membres ont remis un mandat :

1. Madame Sophie Stucki, responsable de la pastorale des jeunes, mandat remis à Madame Lise Conxicoeur
2. Madame Arielle Guillaume, responsable de l'AEP, mandat remis à Madame Alexandra Gonthier
3. Madame Marie-Pierre Rébillat, Présidente de l'ACE 78, mandat remis à Monsieur Benoît Dumoulin
4. Père Yves Laloux, Président de l'association Sainte Honorine, mandat remis au Père Thierry Faure
5. Monsieur Jean-Jacques Bondonneau, Président de l'AMEP, mandat remis à Monsieur Philippe Duthoit

Ordre du jour

- **Présentation et vote sur l'adhésion du Club Saint-Quentin**
- **Présentation et approbation :**
 - ✓ **du rapports moral,**
 - ✓ **du rapport financier**
- **Élection des membres au sein du conseil d'administration**
- **Fixation de la cotisation 2012**

10H : L'assemblée générale est ouverte.

En application de l'article 11 des statuts, le quorum du tiers des membres présents ou représentés (18 sur 22 membres) étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Présentation du rapport moral

10h15 : La secrétaire donne lecture du rapport moral à l'Assemblée.

A cette occasion différents points sont abordés :

Partenariat avec la CAF

La FACEL Yvelines est depuis quelques temps partenaire de la CAF dans le cadre du fonctionnement AVE (aide aux vacances des enfants)-dispositif permettant aux familles éligibles de profiter d'une remise entre 30 et 70% sur les prix des séjours. Il s'agit d'une aide pour **les séjours de vacances**. Toute association souhaitant en faire bénéficier ses adhérents doit désigner une personne référente qui prendra contact avec la chargée de projet (facel78@orange.fr) pour qu'elle lui explique le fonctionnement et lui communique les codes.

Il est à noter que la CAF prend en charge un pourcentage du prix fixé du séjour et qu'il est donc à éviter de proposer des prix de séjour artificiellement très faibles afin d'obtenir des subventions qui correspondent réellement à une proportion du coût de revient du séjour, sans pour autant gonfler les prix.

Une discussion est engagée sur la faisabilité de proposer des prix différents en fonction de la situation de chaque famille et de la difficulté pour certaines familles de demander de l'aide.

Certaines associations adhérentes à la FACEL Paris prévoient des tarifs en fonction du quotient familial.

Formation BAFA

En 2013, deux stages seront proposés : une session générale et une autre d'approfondissement (respectivement 1^{ère} et deuxième semaine des vacances d'hiver) à Maule en internat.

Il est à noter qu'une perte importante de stagiaires intervient entre le 1^{er} et le 2^{ème} stage théorique. Si cette perte est statistiquement « normale » (un nombre important de jeunes ne finit jamais le BAFA), cela est très ennuyeux pour nos associations qui participent financièrement. Il faut donc assurer un suivi régulier, proposer des stages BAFA pratiques dès le 1^{er} été suivant le BAFA et vérifier que le stage d'approfondissement est prévu. La FACEL peut aider à trouver des stages pratiques.

Une réflexion sur le financement doit aussi être menée. La signature d'un contrat d'engagement moral est déjà effective dans de nombreux lieux (et un contrat type disponible auprès de la FACEL). Elle permet au jeune de comprendre ce à quoi il s'engage et de s'assurer qu'il a le temps pour passer les différents stages (certains s'engagent sans avoir conscience des différentes étapes et de leur incompatibilité avec leur vie étudiante ou professionnelle...).

Le fait de proposer également un stage d'approfondissement vise également à la continuité et à la cohérence de la formation. Différents autres diocèses d'Ile de France se lancent également dans la formation aussi à terme des stages d'approfondissement pourraient être proposés à différentes périodes même s'il est bon en fonction du choix du thème du stage que le jeune se sente libre de finir sa formation auprès d'un autre organisme. Il est à rappeler que le BAFA n'est acquis qu'une fois que le jury a délibéré et non à la fin du dernier stage d'approfondissement. La date du dernier jury de l'année scolaire intervenant généralement début juin, les stages d'approfondissement prévus après ne permettent pas de se prévaloir d'un BAFA complet pour les camps estivaux.

Par ailleurs il faut également rappeler que l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en accueil de mineurs liste dans son article 1 les différents diplômes permettant d'être directeur d'un séjour de vacances ou accueil de loisirs. **Toutefois ces diplômes ne peuvent seuls** permettre d'exercer une direction si leur titulaire ne peut justifier en même temps « **d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent** ». Ils doivent donc pouvoir présenter en cas d'inspection le diplôme accompagné des preuves des expériences d'animation. Ainsi et contrairement à ce qu'on entend parfois, le diplôme d'éducateur spécialisé ou le diplôme de professeur ne permet pas sans expérience **en animation** de diriger un camp. En cas de doute, adressez-vous à la FACEL.

Site internet

Le site internet de la FACEL Yvelines est en ligne depuis quelques temps : www.facel78.fr. Les PV des AG de la FACEL Yvelines y sont téléchargeables. Pour les membres qui ne souhaitent pas que leurs noms apparaissent sur ces documents merci de le préciser à la chargée de projet qui fera seulement figurer prénom et initiale.

Des documents y sont déjà téléchargeables et seront actualisés régulièrement :

-Notre projet éducatif, les pv d'AG, le rapport moral, les fiches d'inscriptions BAFA, statuts, RI, membres du bureau.

Les associations sont invitées à envoyer des textes courts et des photos pour qu'ils soient disposés sur le fil d'actualité.

Attention : des précautions sont à prendre pour faire figurer des photos (mineurs et majeurs) sur le site, une autorisation type est disponible sur demande auprès de la FACEL Yvelines.

Reçus fiscaux

L'ACEL Aubergenville a déposé une demande d'habilitation pour l'émission de reçus fiscaux auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, la réponse devrait intervenir très prochainement. Nous attendons cet avis afin de savoir si les associations partageant les mêmes statuts et objets peuvent légitimement délivrer de tels reçus.

Présentation du rapport financier

Puis le rapport financier est présenté par le Président ainsi que le budget prévisionnel. La situation financière va connaître une amélioration après la vente (en cours) du chalet des Bérets Verts (pour un montant de 500 000€ et sans passer par une agence). La vente des Bérets Verts devrait permettre de rembourser l'emprunt contracté auprès du Crédit du Nord pour l'achat de Saint-André et de payer les frais inhérents au licenciement de Serge Clémot (directeur de ces établissements à Crest Voland).

Le Président propose de voter sur le principe d'affecter le surplus à l'issue de la vente de Saint-André à un projet immobilier afin de ne pas transformer de l'investissement en fonctionnement. Ce principe est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est également procédé au vote confirmant que le Président a le droit de signer la vente du chalet des Bérets Verts (situé à Crest Voland) pour un montant de 500 000€. La décision de confirmer que le Président a le droit de procéder à cette vente dans ces conditions est approuvée à l'unanimité.

Puis il est procédé aux votes d'approbation des rapports moral et financier. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Présentation du rapport d'orientation

Le rapport d'orientation pour 2012 est présenté.

Les principaux points sont les suivants :

-Travail avec les membres associés

-Demande d'agrément et mise en place si cette demande est acceptée de services civiques selon des missions définies.

L'idée de créer des liens avec les retraités et de les investir dans nos associations est évoquée.

Cela peut être inscrit dans une autre dynamique, celle des jumelages entre paroisses. Cependant il faut veiller à éviter les schémas caricaturaux entre paroisses riches et paroisses moins favorisées.

Parfois peut apparaître une difficulté dans la gestion des bénévoles retraités qui refusent de rentrer dans un cheminement de formation.

A Saint Symphorien, les retraités interviennent déjà pour des ateliers ponctuels : réparation de vélos...

A Sartrouville, le Président aimerait que les transports d'enfants soient faits par des jeunes retraités plutôt que par de jeunes conducteurs.

-Nouveaux lieux à investir : Trappes, Chanteloup, Achères...

Présentation et demande d'adhésion du Club Saint-Quentin

Anne-Laure Wallet, Vice-Présidente du Club Saint-Quentin nous présente cette association créée en février 2012 et qui demande son adhésion à la FACEL Yvelines.

Depuis février 2010, des enfants sont accueillis durant certaines vacances au Cap Saint-Jacques.

En février 2010, c'est ainsi 60 enfants de 6 à 11 ans qui ont été accueillis pendant une semaine, à la Toussaint 2010 des jeunes de 11 à 14 ans ont monté une pièce sur la vie de Jean-Paul II, en

février 2011 c'est 80 enfants (6/11 ans) qui étaient accueillis et en février 2012, 100 avec 24 jeunes animateurs bénévoles.

Le club Saint-Quentin est né de la volonté de créer un cadre juridique à ces activités et une équipe capable d'aider le Père Matthieu Dupont à les organiser.

L'idée était aussi de ne pas faire reposer cela sur la paroisse, mais de créer une association qui ne soit pas culturelle afin de pouvoir toucher un public plus éloigné de l'Eglise et d'entrer en relation avec les institutions publiques.

La Mairie de Voisins-le-Bretonneux est très intéressée par les propositions et impressionnée par la capacité du Club Saint-Quentin de mobiliser de jeunes bénévoles.

Le noyau des activités du Club Saint-Quentin est donc l'accueil de loisirs. Autour se greffe différents événements :

-Une crèche vivante à Noël

-Des cycles autour de la vie affective et sexuelle. Ces cycles proposés par différents mouvements seront fédérés par le Club Saint-Quentin (mouvement ictus : approche de l'amour à travers l'étude d'œuvres d'art ...)

A la rentrée une conférence dont le titre est : « Comment parler d'amour à nos enfants » sera organisée dans une salle municipale.

-L'intergénérationnel : cela intéresserait beaucoup la mairie, le sujet est en réflexion.

Une fois cette présentation faite, le Président demande à la Vice-Présidente si le Club Saint-Quentin adhère au projet éducatif de la FACEL Yvelines et s'il s'engage à collaborer avec les autres associations fédérées. Anne-Laure Wallet accepte au nom de l'association.

Il est procédé au vote et à l'unanimité le Club Saint-Quentin est accepté comme membre adhérent au sein de la FACEL Yvelines.

Élection des membres

Quatre membres arrivaient au terme de leur mandat au conseil d'administration : Catherine Vovard, Benoît Dumoulin, Marie-Pierre Rébillat, Jacques Quartier.

Quatre membres ont fait acte de candidature : Catherine Vovard, le Club Saint-Quentin représentée par Christine Boussaroque, l'ACE représentée par Marie-Pierre Rébillat, Jacques Quartier.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, les quatre candidats ont été élus à l'unanimité.

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation a été maintenu à 25 € à l'unanimité.

12H00 : L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

facel78@orange.fr

